



Chauffe-eau / a qui incombe le raccordement du fil pilote

Par **papy**, le **18/03/2012** à **11:02**

Bonjour,

Après avoir changé mon chauffe-eau et le contacteur jour/nuit j'ai du faire intervenir l'ERDF car le chauffe eau continuait de ne fonctionner qu'en marche forcée.

L'agent qui est intervenu n'a pas laissé de fiche d'intervention néanmoins il a branché les fils Pilotes du chauffe-eau directement sur le compteur EDF de type CBE, comme cela aurait du être fait lors de la pose du dit compteur en janvier 2002 il y a donc 10 ans.

Suis je en droit de demander une indemnité à l'ERDF pour le préjudice causé soit l'achat et l'installation d'un contacteur jour/nuit neuf qui n'était pas nécessaire et une indemnité sur la consommation électrique effectuée en marche Heures Pleines au lieu de Heures Creuses.

Merci